



PISCINE INTERCOMMUNALE
Avenue des loges (ou, 2 Route de l'Octogone)
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

GROUPE :

Club Nautique de l'Ouest

SECTION :

PLONGEE SOUS-MARINE / APNEE

Aigremont – Chambourcy – Le Pecq – Le Vésinet – Mareil - Marly – Marly le Roi – Saint Germain en Laye

Site Internet : www.cnoplongee.fr

F.F.E.S.S.M. N° 07-78-0139

SAISON 2017 - 2018

A REMETTRE AU SECRETARIAT

(*) MR. / MME / MLLE NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE email :

N° : (*) RUE / AV. :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : PORTABLE :

PROFESSION :

AUTORISEZ-VOUS LA PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DU CLUB, DE PHOTOS OU VOUS SERIEZ PRESENT (ESPACE PRIVE ACCESSIBLE UNIQUEMENT AUX MEMBRES DU CLUB) : **OUI - NON**

NOM, ADRESSE & N° DE TELEPHONE DE LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT.

.....
.....
.....

Téléphone : Portable :

Cadre réservé au CNO	Numéro	Montant		Adulte	Junior
Chèque 1	Adhésion =	250€ / 225€	160€ / 144€
Chèque 2	Licence =	39,20€	24,80€
Loisir 1 : 20 €	Loisir 1 Top : 39€		Assurance compl. =	
Loisir 2 : 25 €	Loisir 2 Top : 50 €		Abonnement Subaqua =	0€ / 26€	
Loisir 3 : 42 €	Loisir 3 Top 83 €		Total =€	

Niveau de plongée actuel (*) : Débutant – P1 – P2 – P3 – P4

Obtenu le :

Niveau d'apnée actuel (*) : Débutant – A1 – A2 – A3 – A4 – IE1 – IE2 – MEF1

Obtenu le :

Qualification (*) : PE12 – PA12 – PA20 – PE40 – PA40 – PE60

Obtenu le :

Nombre de plongées à ce jour :

JE DEMANDE MON ADHESION ET RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS FIGURANT AU VERSO ET DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ACTIVITES DE LA SECTION PLONGEE / APNEE DU C.N.O.

St Germain en Laye le :

Signature du membre :

(*) : Rayer la/les mention(s) inutile(s)

Deux documents obligatoires pour tout adhérent au C.N.O. section Plongée/Apnée :

1/ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières.

La plongée en scaphandre et en apnée en tous lieux (milieu naturel et fosse de plongée) étant classée « activité physique ou sportive » s'exerçant dans un environnement spécifique (tel le parachutisme, la spéléologie, le surf de mer, le vol libre etc.), implique le respect de mesures de sécurité particulières. C'est pourquoi il est demandé annuellement à chaque plongeur ou apnéiste de présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir et à la préparation et au passage d'un brevet, éventuellement la pratique de l'apnée ou de la PSP (à développer en compétition) ».

Cet examen médical devra être réalisé soit par :

- un médecin titulaire du CES de médecine du sport,
- ou un médecin Fédéral (FFESSM),
- ou un médecin hyperbare subaquatique.

Lors de l'inscription ou de la réinscription au Club le certificat médical (recto-verso) devra être établi sur le modèle de la FFESSM, disponible auprès du secrétariat du Club ou téléchargeable sur le site internet de la fédération :

<http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CNCI-CMPN-11-11-2010-.pdf>

- Le secrétariat et les moniteurs refuseront l'accès au bassin en cas de non présentation du certificat médical, il en sera de même si sa rédaction, le modèle ou les compétences du rédacteur ne sont pas conformes aux règles énoncées ci-dessus.

Un certificat médical ne répondant pas à ces critères sera refusé.

- L'original du certificat médical devra être présenté **avec sa photocopie**. Seule celle-ci sera conservée par le club.

CONSEIL VACCINATIONS

Etant donné la facilité avec laquelle on se blesse sous l'eau (peau plus fragile) il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations (se renseigner auprès de son médecin)

2/ Assurance complémentaire "INDIVIDUELLE ACCIDENT"

- Compte tenu de la convention d'utilisation de la piscine, tous les plongeurs ou apnéistes inscrits à la section plongée / apnée du Club Nautique de l'Ouest doivent être protégés par une assurance complémentaire "individuelle accident" (la protection en responsabilité civile étant souscrite de fait avec la licence).
- Cette assurance est proposée par la FFESSM via son assureur le courtier LAFONT mais elle peut également être souscrite auprès de votre assureur personnel ou d'autres compagnies ou organismes.
- **La présentation d'une attestation est obligatoire**